

L'ajournement

Comme vous le savez, monsieur le Président, vu que vous êtes originaire de la grande région d'Edmonton, les banques régionales ont joué un rôle très important en Alberta. Ce sont d'habitude de petites institutions qui sont particulièrement bien placées pour satisfaire aux besoins spéciaux d'une région donnée.

Récemment, les banques régionales ont éprouvé beaucoup de difficultés. Par exemple, le Programme énergétique national mis sur pied par un gouvernement fédéral antérieur avait complètement dévasté l'Alberta, le secteur énergétique et les industries connexes. Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes ont perdu leur emploi dans l'industrie du bâtiment. Ensuite, il y a eu une récession mondiale qui a aussi touché l'Alberta. Puis, en janvier 1986, la baisse du prix mondial du pétrole a entraîné une chute marquée de l'économie de l'Alberta et cela a influé sur les prix de l'immobilier et des entreprises. L'économie de l'Alberta, largement tributaire de l'énergie, et à juste titre, s'était effondrée et elle n'a toujours pas réussi à retrouver son dynamisme d'autrefois. Il va sans dire que de nombreux Albertains y ont perdu beaucoup d'argent. Je voudrais que nous sachions tirer la leçon de ces événements. Je souscrirai volontiers à toute initiative que voudra prendre le gouvernement en vue d'éviter des catastrophes semblables à l'avenir. Peu importe qu'elles se produisent en Alberta, en Saskatchewan, ou en Nouvelle-Écosse.

Je ne vois absolument pas pourquoi la faillite du groupe Principal était inévitable. Je me demande si le gouvernement fédéral n'envisage pas de mettre sur pied un système de surveillance qui lui permettrait de collaborer avec les provinces pour consolider les banques régionales de façon à en assurer la viabilité et les services très importants qu'elles assurent.

● (1805)

Nos grandes banques, par exemple la Toronto-Dominion, la Banque de la Nouvelle-Écosse, et d'autres, dont le siège social se trouve dans l'est du Canada, ont assuré leurs services de manière exceptionnelle dans l'Ouest, à une exception près. Elles n'ont pas répondu aux besoins des Albertains. Et c'est là que sont intervenues les banques régionales qui ont assuré un excellent service, en proposant leur aide et en avançant les fonds nécessaires.

Nous comptons, dans l'Ouest, sur la collaboration du gouvernement fédéral et provincial pour nous protéger et ranimer la confiance de nos concitoyens dans les institutions financières, de façon à ce que les entreprises touchées et les Albertains moyens n'aient plus jamais à pâtir d'une telle série de faillites.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux que vous occupiez le fauteuil ce soir. Beaucoup de vos électeurs et de ceux de votre collègue, le député d'Edmonton-Est (M. Lesick), ont souffert de la faillite de la Principal Savings and Trust Company. Vous vous êtes beaucoup occupé des problèmes de vos électeurs et vous le faites encore ce soir, à la Chambre.

Comme les députés le savent, la Principal Savings and Trust Company, société de fiducie réglementée par le gouvernement

de l'Alberta et faisant partie du groupe Principal, était assurée auprès de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Par conséquent, les dépôts étaient protégés jusqu'à concurrence du plafond de 60 000 \$.

Les déposants assurés ont de nouveau accès à leurs fonds maintenant, par suite d'une entente conclue entre la SADC et le Metropolitan Trust. Cette fiducie existe depuis le 14 septembre et agit à titre de mandataire de la SADC dans cette affaire. Cette entente a permis de limiter les difficultés qu'éprouvaient les anciens déposants de la Principal Savings and Trust, qui ont eu le choix entre retirer leurs dépôts ou, s'ils le désiraient, les redéposer au Metropolitan Trust.

Bien que la SADC soit une société d'État fédérale, il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement fédéral ne peut intervenir directement dans cette affaire parce que la société-mère du groupe Principal ainsi que toutes les filiales, sauf une compagnie d'assurance inactive constituée en société sous le régime fédéral, étaient réglementées par le gouvernement de l'Alberta. Cependant, le gouvernement fédéral s'occupe en priorité de la protection des investisseurs et de la réglementation financière, en général, surtout dans le cas des institutions réglementées à l'échelon fédéral.

Le 14 décembre 1986, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) a déposé un document d'orientation intitulé *Le secteur financier: nouvelles directions* qui a préparé la voie à plusieurs importantes réformes du régime de réglementation et du système d'assurance-dépôts. Ces mesures comprenaient les projets de loi C-42 et C-56, adoptés en juin, qui ont conféré plus de pouvoirs aux organismes de réglementation fédéraux et ont donné plus de latitude à la Société d'assurance-dépôts dans ses rapports avec les institutions membres aux prises avec des difficultés financières.

En résumé, je voudrais noter que le gouvernement fédéral a pris l'initiative dans cet important secteur de l'économie canadienne et a présenté un programme de réforme complet assurant notamment une plus grande stabilité à nos institutions financières, des pouvoirs accrus aux organismes de réglementation et de meilleures pratiques d'inspection. Je crois que ces mesures constituent un programme efficace qui renforcera notre système financier et le rendra plus compétitif. Comme le député d'Edmonton-Est, j'espère que ces événements ne se reproduiront plus.

LE LIBRE-ÉCHANGE—LA TAXE À L'EXPORTATION DU BOIS
D'OEUVRE—L'INCIDENCE DE L'ACCORD SUR L'INDUSTRIE DES
PÂTES ET PAPIERS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, qu'il n'y ait pas de malentendu. L'accord commercial que le Canada vient de négocier avec les États-Unis ne fait rien pour venir en aide au secteur du bois d'oeuvre! Quant à celui des pâtes et papiers, nous n'avons obtenu apparemment aucune assurance qu'il pourra respirer plus librement sans crainte que le gouvernement des États-Unis n'impose sur ses produits des droits compensateurs, ou du moins qu'il envisage cette possibilité.